

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2000-0402/PR/MERN autorisant une cession d'une parcelle de terrain.

n° 2000-0402/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
22 mai 2000

Numéro JO
n° 10 du 31/05/2000

Date du numéro
31 mai 2000

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La loi n°12/AN/98 du 11 mars 1998 portant réforme des Sociétés d'Etats, d'Economie Mixte et Entreprises publiques à caractère industriels

VU Le décret n°99-0059/PRE du 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

VU Le décret n°99-0078/PRE du 08 juin 1999

Le Conseil des Ministre entendu en sa séance du 16 mai 2000 ;

TEXTE INTÉGRAL

ARRETE

Article 1er

Est autorisée la cession par l'Electricité de Djibouti (E.D.D.), d'une parcelle de terrain de 5315 m2 sis au Marabout Port et immatriculé au livre foncier de la République de Djibouti n°1408 à la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti.

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera.

Par le Président de la République
chef du Gouvernement

